



CLAPPIN'DANCERS DE NARBONNE

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

ARTICLE 1

« Clappin'Dancers de Narbonne » est une association loi 1901 qui propose l'initiation et le perfectionnement à la danse country.

ARTICLE 2

Les cours sont destinés à tous les adultes et tous les enfants accompagnés d'un responsable. Pour toute personne ayant des problèmes physiques ou médicaux, informez l'animatrice ou l'animateur avant le début des cours (il est nécessaire de fournir un certificat médical du médecin traitant).

ARTICLE 3

La cotisation pour la saison 2009 / 2010 est fixée à 100.00 € pour une personne seule, 150 € pour deux personnes du même foyer, pour un ou plusieurs cours par semaine.

ARTICLE 4

Les cours ont lieu (sauf changement ponctuel) dans la grande salle du Palais du Travail de Narbonne :

- ✓ Le mardi de 18h00 à 20h00 pour les débutants (1^{ère} Année).
- ✓ Le mardi de 20h00 à 22h00 pour les intermédiaires (3^{ème} Année).
- ✓ Le mercredi de 18h00 à 20h00 pour les novices (2^{ème} Année).
- ✓ Le mercredi de 20h00 à 22h00 pour les danses de couples tous niveaux confondus.

ARTICLE 5

Pour les démonstrations : la tenue du club est obligatoire (jeans, santiags, chapeaux, plumes, chemises floquées et bandanas – chemise blanche pour les débutants). La participation aux démonstrations est basée sur le volontariat et validée par l'animatrice ou l'animateur. Faire des démonstrations implique certaines obligations :

- ✓ Assiduité aux cours
- ✓ Entraînements personnels
- ✓ Répétitions avant démonstrations
- ✓ Tenue du club obligatoire et impérative.

Les démonstrations seront refusées à toutes personnes ne respectant pas la dernière consigne : la tenue du club.

Sachez qu'à tout moment, vous représentez les « Clappin'Dancers ».

ARTICLE 6

Respect de l'esprit country : respect et solidarité entre les danseurs.

Respect de l'étiquette de la piste de danse distribuée et commentée au premier cours.

Pour tous les danseurs, il est préférable :

- ✓ D'attendre une ouverture sur la piste de danse pour y entrer,
- ✓ De ne pas s'immiscer dans une ligne au risque de gêner les autres danseurs,
- ✓ De quitter la piste pour discuter.

Sur la piste, sont interdits : les verres, les cigarettes, les éperons, les revolvers ou répliques, tout ce qui peut incidemment blesser les autres.

«Clappin'Dancers » est une association de danses country sur de la musique country.

«Clappin'Dancers » pratique la danse comme un moyen d'exprimer l'esprit country qui l'anime et qui est à la racine de sa création, ses animateurs sont tous de vrais bénévoles et comptent sur la participation active de chacun pour le plaisir de tous.

Chaque adhérent fera l'effort d'aller dans ce sens, en fonction de ses moyens et de ses possibilités, pour transmettre l'exemple et l'image de notre association.

ARTICLE 7

Toutes démonstrations, spectacles ou autres utilisant les danses apprises au sein de l'association « Clappin'Dancers » sont autorisées. Nous vous invitons vivement à nous communiquer toutes vos suggestions. Une boîte à idée sera mise à votre disposition.

ARTICLE 8

L'adhésion à plusieurs associations de danses country est admise par l'association des « Clappin'Dancers ».

ARTICLE 9

La présence de personnes non adhérentes pendant les cours peut perturber les danseurs. Les adhérents de l'association peuvent inviter un membre de leur famille ou un ami à assister à un cours exceptionnellement, après en avoir demandé l'autorisation à l'animatrice ou l'animateur ou au président, au moins un jour avant le cours.

Tout élément perturbateur ainsi que toute personne sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue se verra refuser l'entrée aux cours, spectacles, démonstrations et soirées organisées par l'association.

ARTICLE 10

L'association « Clappin'Dancers » décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objet dans la salle de cours.

LES CO-PRESIDENTES
LA TRESORIERE
LA SECRETAIRE

Sylvie Barrière et Edith CHEMINET
Christiane PICO
Aurore PARDOS